

GROUPE CNEA Evaluation - Réunion du 1^{er} décembre 2015

L'organisation des examens et la délivrance des diplômes

I) Introduction de M. Philippe SCHNÄBELE, chef du service de l'enseignement technique

Cette réunion est la 4^{ème} du groupe de travail issu du CNEA sur l'évaluation. Elle porte sur l'organisation des examens de l'enseignement agricole : comment ce dispositif fonctionne, qui le pilote, qui le régule, le rôle dévolu à chaque niveau d'intervention, notamment la mission des examens, les DRAAF, services examens et CIRSE, l'organisation territoriale et le rôle au niveau national du comité national de l'organisation des examens, le CNOE.

II) Intervention de Mme Claudine LEVY, responsable de la mission des examens dans la sous-direction des politiques de formation et d'éducation : organisation des examens dans l'enseignement agricole (cf ppt).

L'intervention se structure en 4 parties :

- Ce que représente une session en chiffres (candidats, jurys, examinateurs mobilisés, centres, épreuves, etc...) ;
- Les principes de base d'un système de délivrance ;
- Les processus métiers des examens / les acteurs impliqués ;
- L'organisation d'une session.

La conclusion fait ressortir les points faibles et les points forts de l'organisation des examens et propose des préconisations.

Points forts :

- souplesse et flexibilité
- qualité des outils
- implication des agents
- maîtrise des risques et traçabilité
- attention portée aux candidats, examinateurs, PAJ.

Points faibles :

- exigences croissantes et ressources stables ;
- complexité des processus ;
- fragilité des équipes ;
- difficultés croissantes pour répondre à la commande ;
- les contournements.

Les préconisations :

- meilleure prise en compte des contraintes liées à l'organisation des examens dans l'évaluation et la réglementation ;
- le comité national de l'organisation des examens (CNOE) doit prendre sa place, devenir une instance de pilotage du dispositif.

III) Intervention de M. Jean SIFT – Chef du SRFD Lorraine

Le rôle des DRAAF, autorités académiques, dans l'exercice de l'organisation et de la mise en oeuvre des examens .

L'intervention présente l'organisation interrégionale des examens reposant sur des délégations de gestion entre les DRAAF, 4 centres interrégionaux de service des examens (CIRSE) et 1 CIRSE national pour les BTSA.

4 exemples d'organisation avant la réforme territoriale :

- . le Bac pro Aménagement paysager
- . le Bac pro CGEA système à dominante culture
- . le CAPA services en milieu rural
- . et l'organisation nationale pour les BTSA – avant et après la réforme territoriale.

L'exposé montre comment les missions se répartissent entre la région organisatrice et la région académique.

IV) Intervention de Mme Joëlle GUYOT – Adjointe de la S/D POFE:structuration et régulation du dispositif des examens au niveau national

Le rôle de l'administration centrale a été défini par la note de service du 12 Décembre 2012 qui traite de l'organisation des examens et des délégations de gestion.

En tout premier lieu, cette note répond à la nécessité de sécuriser réglementairement l'organisation interrégionale, des relations entre DRAAF Région organisatrice et DRAAF Région académique. Elle répond aussi à la demande des DRAAF de clarifier les rôles dévolus aux services examens, aux CIRSE et à l'administration centrale. Elle a également pour objectif une meilleure harmonisation des pratiques, une application homogène de la réglementation des examens et la professionnalisation des acteurs des services des examens confrontés à un fort turnover.

Elle vise enfin à mettre en place une structuration et une régulation nationales du dispositif.

Les activités dévolues à l'administration centrale sont ainsi les suivantes :

- mise en place de la réglementation liée aux examens et à l'évaluation;
- cadrage de l'échéancier;
- cadrage de l'organisation des examens et du déroulement des épreuves;
- cadrages juridiques et financiers;
- maîtrise d'ouvrage des outils informatiques;
- animation du réseau des responsables des examens en région;
- coordination des présidents et présidents-adjoints de BTSA;
- surveillance du respect, par les responsables régionaux des examens et les présidents et présidents-adjoints de jury, des principes généraux du droit;
- mise en place des dispositifs de coopération entre services et entre interrégions, notamment lors des situations de crise.

Au niveau interrégional, une personne est désignée à la suite de la parution de la note comme coordonnateur interrégional par chaque DRAAF support du CIRSE.

Les activités suivantes lui sont confiées :

- coordination de la répartition des responsabilités et des actions ainsi que du choix des régions responsables de l'organisation (RRO);
- mise en place de l'organisation interrégionale;
- mise en place de l'échéancier interrégional;
- rôle de référence en matière de réglementation des examens;
- coordination des présidents et des présidents-adjoints de BEPA/BAC PRO, de BAC TECHNO et de CAPA;
- organisation de l'accompagnement et de la formation des nouveaux acteurs dans les services examens;
- aide à la prise en main des outils informatiques et assistance des utilisateurs d'Indexa2;
- gestion des coopérations entre services au niveau interrégional, notamment lors des situations de crise;
- réalisation d'un bilan de l'organisation des examens dans l'inter-région.

En 2012, l'objectif est d'apporter une meilleure lisibilité, une meilleure coordination du dispositif, à la fois au niveau national et interrégional. L'idée est aussi de mettre en place une meilleure régulation entre les niveaux, par des échanges plus institutionnalisés permettant une vision globale du fonctionnement notamment des difficultés rencontrées par les services et les jurys.

Enfin, pour parachever cette structuration, la note de service instaure un comité national de l'organisation des examens. Celui-ci se réunit au minimum 2 fois par an. L'objectif visé à travers le CNOE est de regrouper autour de la table à la fois les acteurs des DRAAF et l'administration centrale, à la fois les acteurs d'amont qui définissent la réglementation des diplômes, et l'inspection de l'enseignement agricole qui définit les épreuves et élabore les sujets des examens. Il comprend donc un représentant des DRAAF, un représentant des chefs de SRFD, des représentants des responsables des services examens, et les coordonnateurs interrégionaux, le bureau des diplômes de l'enseignement technique, le bureau des formations de l'enseignement supérieur et un représentant de l'Inspection.

Le CNOE s'est réuni une fois en 2013, deux fois en 2014 ainsi qu'en 2015. Les ordres du jour ont porté sur les bilans des sessions, notamment les difficultés relevées pour certaines épreuves, la préparation de la session à venir, l'évolution de l'application Indexa. Au delà de ces aspects, à

l'avenir, et dans un contexte de réforme territoriale, le CNOE doit occuper une place stratégique, et se placer comme une véritable instance de pilotage, sur le champ de l'analyse et de la prospective. Il convient donc de le renforcer en clarifiant son rôle et sa composition.

V) Débat

L'ensemble des participants a pris la mesure de la complexité du fonctionnement des examens, des moyens mobilisés, humains et crédits qui apparaissent impressionnants.

Pour autant tous s'accordent pour dire que ces moyens sont nécessaires, à la hauteur de l'enjeu, celui de la certification, de sa qualité, de son objectivité, de la garantie des principes, celui de l'égalité de traitement entre les candidats.

Et cette complexité va s'accroître par la mise en place à venir de modalités nouvelles telles que la forme progressive, les retours en formation, des parcours atypiques de plus en plus nombreux, répondant à une demande sociétale, de lutte contre le décrochage scolaire notamment.

Toutefois, ce n'est pas l'organisation des diplômes qui prévaut mais la valeur du diplôme.

L'idée que les formes traditionnelles mériteraient d'être revues et repensées afin d'être plus en phase avec les demandes de la société en terme de reconnaissance d'acquis émerge au cours du débat. Il est souligné qu'une telle réflexion ne doit pas exclusivement répondre à un souci budgétaire.

Certains ont mis en garde sur le fait qu'on ne peut pas tirer un trait sur les épreuves terminales sous prétexte qu'elles ont un coût. Le CCF a un coût également. Le débat a fait également ressortir la question du coût supporté par les familles qui n'est pas pris en compte dans les coûts présentés, et de l'accessibilité des centres d'épreuves.

Le taux d'absence des examinateurs professionnels est lourd. Cette question est cruciale et constitue un véritable enjeu à prendre à bras le corps. L'APCA se dit prête à travailler sur cette question avec les acteurs des examens.

VI) En conclusion, Philippe SCHNÄBELE justifie la thématique de cette réunion qui traite des caractéristiques fonctionnelles et logistiques de l'organisation des examens et s'écarte en cela de la thématique des autres réunions portant sur le sens et les modalités de l'évaluation. Or, il était aussi important de porter à la connaissance de ce groupe ces aspects, y compris la question financière. L'objectif n'était pas de montrer que cela coûte trop cher et qu'il faut simplifier ou augmenter la part du CCF mais plutôt partager cette vision collectivement.

Le message qu'il faut retenir est que la complexité et la fragilité sont plutôt croissantes. L'intendance certes doit suivre mais l'on constate chaque année quelques grains de sable qui viennent troubler le dispositif. Il y a à terme un équilibre à trouver.

Enfin, Philippe SCHNÄBELE aborde la réforme territoriale qui a un impact fort sur l'organisation des examens. Cette réforme révèle que cette organisation relève d'un subtil équilibre entre un professionnalisme des acteurs, leur technicité et la structuration sur le territoire. Ce sont des gens passionnés, en place depuis longtemps, qui font preuve d'une grande solidarité entre eux. La réorganisation va conduire à des modifications des équipes et l'enjeu est de gérer cette transition.